



COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 20 AVRIL 2022 A 20H

Présents : Gilbert HOELLINGER. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ. Laurent BONNIN.

Absents excusés: Francis CASTANEDA-NUNEZ (pouvoir donné à Gilbert Hoellinger). Sonia SILLON (pouvoir donné à Bernard Thorez). Sabrina LENER (pouvoir donné à Laurent Bonnin).

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

M. le Maire annonce au conseil municipal la démission de M. Maxime LEPICIER à compter du 4 mars, suite à un changement de domicile. Le conseil se compose maintenant de 9 membres.

1) Compte administratif et compte de gestion 2021 et affectation du résultat :

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 se compose de +39 650.85 € en investissement et de +140 166.30 € en fonctionnement, soit un résultat global de 179 817.15 €. Les comptes 2021 sont adoptés à l'unanimité (9 voix pour).

Ces résultats sont affectés au budget 2022 aux comptes 001 (investissement recettes) pour 39 650.85 €, au 1068 (investissement recettes) pour 22 596.38 € et au 002 (recettes de fonctionnement) pour 117 569.92 €.

2) Budget 2022 :

Le budget 2022 a été adopté à l'unanimité (9 voix pour) comme suit :

- Section de fonctionnement : 335 473.00 €
- Section d'investissement : 77 220.00 €

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Le conseil maintient les taux 2021 pour 2022 soit **28.24 %** pour la taxe sur le foncier bâti, et **42.63 %** pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit attendu est de 61 205.00 €.

4) Demande d'exonération de taxe foncière :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. François Mensen (EARL Coque à miel) qui demande une exonération de taxes foncières sur 2 parcelles (ZC 52 et ZC 166), pour des cultures en engagement bio. Le conseil municipal rejette la demande à l'unanimité.

5) Attribution de numéros d'habitation.

Le conseil attribue des nouveaux numéros dans le hameau « le Sauvage » comme suit :

- parcelle AD 269, le 1 rue des Fayes
- parcelle AD 94, le 3 rue des Fayes
- parcelle AD 268, le 5 rue des Fayes

6) Travaux petite salle de réunion (ex cantine) :

M. le Maire propose 2 devis pour la réfection de la toiture de ce bâtiment.

→ PELLETIER Désamiantage pour 27 235.96 € TTC

→ BMDésamiantage pour 20 375.99 € TTC

Le Conseil retient l'offre de l'entreprise BMDésamiantage avec 9 voix pour.

Pour ces travaux, le Conseil décide de faire une demande de subvention au titre de la DETR, et du Fonds de Solidarité Départemental.

M. le Maire est autorisé à déposer les dossiers de subventions et à signer tous documents nécessaires.

7) Devis pour le logement :

Afin d'assurer une meilleure isolation du logement, il est nécessaire de remplacer la porte de la cave.

Le devis de M. Sillon pour cette porte est accepté pour un montant de 580.25 € TTC.

En ce qui concerne le devis de remplacement des gouttières, le conseil demande des devis complémentaires.

8) Alarme atelier :

Le Conseil décide de ne pas modifier le système de protection actuellement en place.

9) Projecteur église :

Le Conseil décide de reporter le changement du projecteur extérieur de l'église.

10) Travaux de voirie (PATA) :

Le Conseil décide de faire des travaux de voirie (PATA) sur les routes débernées en priorité. Le tonnage à commander se fera en fonction de la conjoncture due à la crise pétrolière.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Un contrôle des points d'eau est prévu le samedi 23 avril.

→ L'organisation du marché de printemps prévu le 7 mai prochain, est en cours.

→ Une cérémonie est prévue pour le 8 mai

→ Une fête est programmée pour le 14 juillet avec un repas et une animation.

Fait à Lorigné, le 22 avril 2022

Gilbert HOELLINGER

Maire de Lorigné

